



Vente suite a séparation - desaccord plus value

Par **sanaya27**, le **14/12/2010** à **19:20**

Bonjour,rrnrnActuellement je vend mon bien immobilier suite à une séparation avec mon conjoint où nous ne sommes ni marié, ni pacsé. rnrnLors de l'achat il y a 4 ans, celui ci avait versé un apport sans le notifié comme apport personnel. Aujourd'hui il réclame de récupérer son investissement initial. A t-il le droit ? Oui selon le notaire. rnrnCela dit, j'ai pour ma part réglé l'ensemble des remboursements du prêt immobilié seule pendant ces 4 années. Dois-je en demander également le remboursement sur la plus value ? Etant parti du domicile conjugal depuis 1 an, dois-je également réclamé une indemnité d'occupation.rnrnEn cas de désaccord persistant, qui peut trancher sur la somme a verser, un notaire? un médiateur? un avocat ?rnrnPour info, nous avons acheté initialement en part indivis 50/50.rnrnMerci de votre aide précieuse.rnSanaya

Par **mimi493**, le **14/12/2010** à **20:10**

L'indemnité d'occupation est indépendante de la vente, exigez-là.rnrnSi l'un ou l'autre conteste le partage en suivant les parts de l'acte de propriété en voulant un partage selon le financement, il faut prendre un avocat et c'est le juge du TGI qui les déterminera

Par **sanaya27**, le **14/12/2010** à **20:11**

Merci Mimi... J'angoissais un peu et vous avez su répondre a mes interrogations alors merci

beaucoup.

Par **amajuris**, le **15/12/2010 à 10:01**

bjr,rnne pas oublier qu'en principe le titre prime la finance sauf preuves contraires admises par le juge.rnen cas de désaccord le juge du TGI tranchera? un avocat est obligatoire.rnvous avez donc intérêt à trouver un accord amiable.rncdt

Par **mimi493**, le **15/12/2010 à 10:59**

Tout à fait, la procédure devant le TGI risque d'être longue et couteuse pour un résultat incertain. Donc comme toujours, "un mauvais arrangement vaut mieux qu'un bon procès"